

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 089-218902658-20250407-202518-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2025-18
Séance du Lundi 07 avril 2025

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 2
En exercice	: 13	Absents excusés	: 2
Présents	: 10	Absent	: 1
Date de convocation	: 27/03/2025	Date d'affichage	: 27/03/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés : Jérôme DUHANOT pouvoir à Philippe BALANÇON
Gil GONDET pouvoir à Arlette COURTY

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA
Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE pour l'année 2025 de voter la taxe foncière bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmentation :

	<u>Taux 2024</u>	<u>Taux 2025</u>
Taxe foncière bâti :	43,18 %	43,18 %
Taxe foncière non bâti :	73,37 %	73,37 %
Taxe d'habitation :	13,81 %	13,81 %

Produit attendu pour 2025 : 330 943 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après 14 AVR. 2025
Dépôt en Préfecture 14 AVR. 2025
Publication ou notification le 14 AVR. 2025



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Dominique TORCOL